



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Céline RENAUD	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Contrat de concession est dijonnais Eau - Modification de la formule d'indexation K' des tarifs de l'eau potable du contrat de DSP de l'Est dijonnais eau potable - Avenant n°12

Le contrat de concession de distribution d'eau potable de l'Est dijonnais, regroupant les communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Quetigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon et Bresse-sur-Tille, ainsi que la Commune de Couternon, liant SOGEDO au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais (SIAED), transféré au Syndicat Mixte du Dijonnais le 1^{er} juin 2001, transféré à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à compter du 1^{er} janvier 2011, qui a évolué en Communauté Urbaine le 1^{er} janvier 2015, puis en métropole le 27 avril 2017 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Couternon a transféré au Syndicat d'adduction et d'assainissement de eaux de Clénay-Saint-Julien sa compétence eau potable. La commune est alimentée exclusivement à partir des ressources de la Métropole provenant du réservoir de Mirande situé sur la commune de Dijon.

Le contrat a été modifié par 11 avenants successifs.

L'indexation du mois de décembre 2022 pour application au 1^{er} janvier 2023 a été suspendue du fait d'un accord entre Dijon métropole et SOGEDO, présenté au conseil métropolitain le 15/12/2022.

L'objet de cet avenant porte sur la modification de la formule d'indexation K' des tarifs de l'eau potable de l'article 9 de l'avenant 4 du contrat.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°12 au contrat de concession du service public de l'eau potable de l'est dijonnais ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN